

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1976

présenté par

Mme Riotton, M. Roseren, Mme Lenne, Mme Lardet, M. Perea, M. Perrot, M. Morenas,
Mme Roques-Etienne, Mme Hammerer, Mme Cattelot, Mme Grandjean, M. Michels,
Mme Melchior, Mme Bureau-Bonnard, Mme Brulebois et Mme Sarles

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.